

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Séance du 08 septembre 2026

Présents : 13
Absents : 2
Délégation : 0
Votants : 13

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : LE BRETON Bernard, PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

M. BUSSON David est nommé secrétaire de séance

642026

Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour le budget annexe « Lotissement Voisin »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
VU le projet d'aménagement du lotissement communal dit « Lotissement Voisin » nécessitant le financement de l'acquisition du terrain et des études de maîtrise d'œuvre ;
CONSIDÉRANT la consultation bancaire effectuée auprès de plusieurs établissements financiers et l'offre ferme retenue du Crédit Agricole du Morbihan (seule banque à avoir formalisé une proposition) ;

CONSIDÉRANT les caractéristiques financières de la proposition :

Montant du prêt : 120 000,00 €
Durée et type : 4 ans – Crédit Court Terme IN FINE
Fréquence de révision index Mensuelle
Taux fixe 4.47%
Périodicité Trimestrielle
Echéance 15 échéances de 1341.00 € puis 1 échéance de 121341.00 €
Coût global du crédit 21586.00 €
Frais de dossier 130 €
Garanties Néant
Classification Gissler 1A

Mise à disposition des fonds :

Prêt à taux fixe : 10% minimum d'ici le 30/10/2026, le solde au plus tard le 30/06/2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 POUR, 1 CONTRE, 4 abstentions):

- DÉCIDE de souscrire auprès du Crédit Agricole du Morbihan le contrat d'emprunt court terme in fine d'un montant de 120 000,00 € sur une durée de 4 ans aux conditions présentées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à valider la proposition du Crédit Agricole du Morbihan et à signer le contrat d'emprunt ainsi que toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 15/09/2026

Alain de CHABANNES, Maire